

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2025**Extrait du registre des délibérations**
République Française**N°DEL_2025_182****RAPPORT D'ACTIVITES 2024 DU SIVOM DE SAINT GERMAIN EN LAYE**

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept novembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le 1^{er} Adjoint au maire, le , s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN Maire.

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Dominique BAUD, Olivier LASSAL, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Laurence BOUDER, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Laurent LEFEVRE, Pierre GUILLET, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET, Line HUANG

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Véronique FABIEN-SOULE à Jean-Baptiste GODILLON, Emmanuel LOEVENBRUCK à Laurence GNEMMI, Véronique LIGNIER à Cécile DELAUNAY, Arménio SANTOS à Dominique BAUD, Jean-Manuel PARANHOS à Christelle HANNEBELLE, Sophie LEFEBURE à Virginie MINART-GIVERNE, Arnaud BEAUVOIR à Pascale PATAT, Béatrice BELLINI à Yves ENGLER

Absents :

Nathalie MOULIN

Secrétaire :

Laurent MALOCHET

Les 30 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHESE

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) de Saint-Germain-en-Laye doit transmettre chaque année son rapport d'activité, accompagné du compte administratif, au Maire de chaque commune membre. Celui-ci est ensuite porté à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une séance publique.

Le SIVOM de Saint-Germain-en-Laye est un syndicat dit « à la carte », structuré en

quatre sections :

- Fourrière (automobile et animale),
- Gestion des Vignes,
- SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours),
- CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie).

La commune de Chatou adhère aux compétences Fourrière et CSAPA.

DELIBERATION

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'information transmise à la commission Affaires Générales et Commande Publique par courriel,

Considérant que la Ville de Chatou est adhérente au Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Saint-Germain-en-Laye,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **De prendre acte** du rapport d'activité de 2024 du SIVOM de Saint-Germain-en-Laye.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

Publiée le : 01/12/2025